



Compte rendu CTL
du 26 septembre 2022

La réunion avait lieu en présentiel. Après lecture des liminaires, la Présidente nous a indiqué qu'elle ne répondrait pas à nos remarques nationales. Nos autres interpellations correspondant aux sujets à l'ordre du jour, les réponses ont été apportées au cours de la séance.

1) Approbation des PV du 24 janvier 2022 et du 26/04/2022.

Les 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2) Point d'étape de l'installation du SIE relocalisé et des travaux de Pont-Audemer.

La Direction avait nommé en qualité d'experts M COMBES, adjoint au SIE relocalisé ; Mme TARDIEU, adjointe au Pôle Gestion Fiscale des Yvelines ; Mme PAUL-PATURAL, responsable de la Division des Professionnels des Yvelines et Mme PARVY, Division des Professionnels des Yvelines.

Un point d'étape a été fait par la DDFIP78. La situation va dans le bon sens bien que les habilitations aient mis du temps à être délivrées. Quelques inquiétudes ont été exprimées concernant un retard dans le traitement des AVISIR, justifié par le temps nécessaire à former tous les agent-es à l'ensemble des missions du SIE relocalisé. Des inquiétudes ont également été formulées sur la mise en place de PILASIE, outil de pilotage expérimental de la DG pour connaître la charge de travail des services relocalisés, car jugé trop chronophage (saisie manuelle des données). Son expérimentation est reportée.

La DDFIP78 a souligné la qualité de l'investissement de l'équipe d'encadrement et des agent-es du SIE relocalisé, bénéfique à la mise en place de ce service.

Dans le document fourni, il est indiqué que les travaux concernant les lignes téléphoniques n'étaient pas finalisés, les collègues ont été équipés de smartphones. **Solidaires Finances Publiques** a demandé si à terme tous les agent-es disposeraient d'une ligne fixe. La quasi-totalité des lignes fixes sont maintenant opérationnelles. Le système TOIP (téléphonie par internet) sera mis en place courant de l'année 2023.

Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur l'accueil du public. Des travaux de désamiantage ayant été réalisés au courant de l'été à l'accueil, la réception des usager-ères avait été déplacé provisoirement à côté de l'accueil du SGC. Il est indiqué dans

le document que l'accueil a réintégré son emplacement initial. La Direction nous a répondu qu'après concertation avec les agent-es assurant l'accueil de l'antenne SIP, l'accueil était toujours réalisé au niveau du SGC, le temps que les travaux complémentaires soient réalisés : création de l'issue dans l'espace sécurisé, couloir près du SIE relocalisé et de l'ex-plateau du SPF, prévue dans la semaine du 3 au 7 octobre. Le cloisonnement de l'escalier, pour limiter l'accès au 1^{er} étage, sera réalisé dans la foulée ou à la fin de la phase 3 (travaux de désamiantage et d'agencement dans les locaux du SGC).

Solidaires Finances Publiques a demandé qu'elle était la finalité de l'ex-plateau du SPF (plateau prévu avec l'implantation de 16 bureaux), la plupart des agent-es des antennes SIP et SIE ayant obtenu une autre affectation. La Direction nous a indiqué qu'il accueillerait les 2 collègues encore affectés sur l'antenne SIE et les collègues assurant l'accueil du SIP, les après-midis où elles n'assureront pas d'accueil sur rendez-vous. Le plateau sera normalement opérationnel à partir du 17 octobre.

Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur ses projets concernant le 1^{er} étage. La Direction nous a indiqué qu'il n'y avait actuellement pas de projets en cours, il n'y a donc pas d'urgence à libérer les espaces du 1^{er} étage. **Solidaires Finances Publiques** a réitéré sa demande concernant les bureaux des géomètres. Si la Direction a rappelé qu'il s'agissait seulement d'un bureau de passage, leur affectation étant le SDIF de Louviers, elle n'a formulé aucune objection pour qu'ils continuent d'utiliser leurs bureaux au 1^{er} étage.

3) Situation de l'exécution budgétaire au 31/08/2022.

La Direction nous a présenté la situation budgétaire de la DDFIP27 au 31/08/2022. La première analyse a permis de constater une baisse de consommation des crédits par rapport à la même date en 2021. Il est apparu une baisse significative des dépenses de loyers, due à la restitution des baux suite au NRP. Désormais, seul le site du SGC d'Évreux est locatif.

Le poste « prestations de services » est également en baisse, du fait également du NRP (fin des prestations de ménage dans les trésoreries) et malgré les prestations complémentaires liées à la crise sanitaire. **Solidaires Finances Publiques** a souligné les difficultés rencontrées par les agent-es d'entretien en ce qui concerne le rationnement des produits d'entretien. La Division Budget Immobilier et Logistique (BIL) a assuré qu'elle intervenait rapidement auprès du prestataire dès qu'un signalement était effectué et a rappelé que des fiches-navette sont à la disposition des gestionnaires de site pour faire remonter toute difficulté, mais elles sont peu utilisées. **Solidaires Finances Publiques** a demandé qu'un rappel soit fait auprès des gestionnaires de site pour les sensibiliser à l'importance des fiches-navette.

Les frais de déplacement liés à la formation ont subi une forte hausse (+907%). Ceci s'explique par la reprise des formations en présentiel pour les agent-es nouvellement affecté-es mais également celles et ceux ayant changé de métier durant les 2 années précédentes.

Parmi les pistes d'économies envisagées, figure la rationalisation des interventions des EDR. La Direction nous a indiqué qu'un audit interrégional était en cours sur le recours aux EDR (quelles missions leur sont les plus attribuées, « sédentarisation » des EDR, dominante métier la plus représentée...). La synthèse de cet audit n'est pas encore remontée à la Direction, un comité de direction sur ce sujet doit se tenir dans quelques jours. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé que le recours aux EDR est une nécessité dans le contexte actuel de suppressions d'emplois et l'augmentation des vacances d'emplois dans de nombreux services.

Un audit énergétique complet a été réalisé cet été sur l'ensemble des chaudières des sites du département. Concernant les radiateurs, les robinets seront remplacés par des robinets thermostatiques. Conformément à la circulaire sur la sobriété énergétique, les consignes ont été données aux prestataires chauffagistes pour que les températures ne dépassent pas 19 °C. La remise en route des chaudières sur les différents sites du département est prévue entre le 10 et le 12 octobre. **Solidaires Finances Publiques** a indiqué que des écarts de températures sont tous les ans constatés dans les différents bureaux d'un même site. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé l'urgence de procéder à l'isolation des bâtiments administratifs, véritables passoires thermiques.

4) Bilan de la campagne d'évaluation de 2022.

Au titre de l'année 2022, 522 agent-es devaient être évalués, 510 entretiens ont été réalisés. 3 agent-es ont refusé d'y participer et 9 entretiens n'ont pas été réalisés avec motif (congé ordinaire de maladie, retraite...).

2 collègues ont fait un recours devant l'autorité hiérarchique : l'un a fait l'objet d'une admission partielle, l'autre a été rejeté. Un recours a été effectué devant la CAP locale et a été rejeté.

Solidaires Finances Publiques a indiqué regretter que les agent-es ne prennent pas suffisamment la mesure de l'importance de leur compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) au vu du faible nombre de recours. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé l'importance du CREP pour les promotions (listes d'aptitude, tableaux d'avancement) et à terme lors de la mise en place du RIFSEEP.

Le service des Ressources Humaines nous a indiqué vouloir remettre en place des permanences sur les différents sites lors des « moments forts » dans la carrière des agent-es (mutations, entretien professionnel...).

A compter de 2024, l'application inter-ministérielle ESTEVE remplacera EDEN-RH pour la gestion de l'évaluation professionnelle.

5) Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2022 sur les données 2021.

Le TBVS vise à définir, à partir de constats, des objectifs d'amélioration des conditions de vie, de la santé et de la sécurité des agent-es.

Suite à de nombreuses demandes de **Solidaires Finances Publiques**, les restitutions départementales du TBVS 2022 feront cette année l'objet d'une présentation genrée à chaque fois que possible.

La Direction s'est félicitée d'une baisse du nombre d'arrêts maladie inférieurs à 5 jours. **Solidaires Finances Publiques** s'est étonné de cette situation alors que la crise sanitaire a perduré tout au long de l'année 2021. **Solidaires Finances Publiques** a interpellé une nouvelle fois la Direction sur la dérive entre arrêts-maladie et télétravail.

Concernant le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT versés sur le compte-épargne temps (CET), **Solidaires Finances Publiques** a fait remarqué que le nombre de jours versés (2978 jours) correspondait à l'équivalent de 13,54 agent-es temps plein (ETP) et non 8,27 ETP comme indiqué dans le document. Il nous est précisé que les services de direction représentent une part importante des jours épargnés (915 jours). **Solidaires Finances Publiques** a indiqué qu'une ventilation par tranche d'âge pourrait permettre une meilleure

interprétation des résultats, certains collègues ayant peut-être épargné des jours en prévision d'un départ à la retraite.

Au total, 528 agent·es disposent d'un CET, soit la quasi-totalité des agent·es du département, pour un cumul total de 11 278 jours. **Solidaires Finances Publiques** a demandé si les 132 jours versés au Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP) ont fait l'objet d'un versement volontaire (le versement RAFP étant l'option par défaut en cas de dépassement du seuil de 15 jours sur le CET). La Direction nous a indiqué que le service RH avait relancé durant toute la campagne tous les collègues n'ayant pas choisi d'option. 1419 jours ont été rachetés. **Solidaires Finances Publiques** a indiqué que plusieurs collègues ont pensé à tort que les mesures exceptionnelles de versement au CET de l'année précédente seraient reconduites (augmentation du plafond à 70 jours au lieu de 60 et versement maximum de 20 jours au lieu de 10). La note étant parue tardivement, plusieurs collègues n'ont pas eu d'autres choix que de faire racheter leurs jours, n'ayant pas la possibilité de poser ces congés avant la fin de l'année et ayant déjà atteint le plafond du CET. **Solidaires Finances Publiques** a également fait remarquer que le rachat des jours de congés était lié au problème du pouvoir d'achat auquel sont confrontés les fonctionnaires avec le gel du point d'indice.

On peut noter une part plus importante des femmes sur cet indicateur, reflétant la proportion Femmes/Hommes au sein de la DDFIP.

La Direction s'est félicité que le nombre d'écêtements d'horaires variables ait diminué. Cependant, le volume horaire écêté est resté stable par rapport à l'année précédente malgré les suppressions d'emplois (15 suppressions en 2021). **Solidaires Finances Publiques** a rappelé que la crise sanitaire et la mise en place du NRP ont vu l'émergence du télétravail et par conséquent beaucoup de collègues n'ont pas pointé mais un certain nombre d'entre eux et elles ont dépassé leur volume horaire quotidien. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé le droit à la déconnexion. La Direction nous a indiqué que des messages d'avertissement apparaissaient sur les postes de télétravail. **Solidaires Finances Publiques** a répondu que ces messages ne sont pas bloquants et que les applications devraient être indisponibles passée une certaine heure.

Les volumes horaires écêtés concernent 160 agent·es pour des écêtements allant de 1 minute à plus de 432 heures. **Solidaires Finances Publiques** a demandé quel suivi des agent·es ayant des volumes d'écêtements importants était mis en place. La Direction nous a indiqué qu'un suivi rapproché était réalisé en lien avec les acteurs de prévention mais qu'elle ne pouvait pas les obliger à réduire le volume d'heures réalisées.

L'analyse des différents indicateurs, comparés aux ratios nationaux, indique que 4 services de la DDFIP ont au moins la moitié des items dégradés (6 ou 7 indicateurs sur 11). Ces services feront l'objet d'une vigilance particulière de la part de la Direction.

6) Bilan du télétravail 2021.

Pour l'année 2021, le taux de télétravailleurs·ses de la DDFIP a oscillé entre 42 et 56 % (supérieur à la moyenne nationale), rythmé par l'évolution des consignes sanitaires. Le nouveau dispositif de télétravail mis en place le 15 juin 2021, vise à simplifier la gestion et le suivi du télétravail.

La Direction s'est félicitée d'avoir un taux de télétravailleurs·ses supérieur à la moyenne nationale qui a traduit selon elle un engouement des agent·es à bénéficier de ce dispositif. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé que le télétravail a permis de faire passer la pilule

NRP pour beaucoup de collègues contraint·es de subir un éloignement entre leur domicile et leur lieu de travail.

La Direction a souligné également avoir apporté, avec les chefs de service, une attention particulière à l'application stricte des consignes de la DG lors de la période de télétravail exceptionnel occasionnée par la crise sanitaire. **Solidaires Finances Publiques** a rappelé que cette consigne n'a pas été appliquée dans tous les services, certains responsables s'étant réfugiés derrière la notion de nécessité de service.

La Direction s'est félicitée qu'aucun cas de refus du télétravail ne lui a été remonté. **Solidaires Finances Publiques** a demandé que soit rappelé à l'ensemble des agent·es la procédure en cas de refus. Dans la procédure actuelle, la demande de télétravail doit au préalable faire l'objet d'un entretien avec son chef de service. La demande est ensuite saisie dans Sirhius pour validation. Malheureusement, certains collègues ne parvenant pas à un accord avec leur chef de service lors de l'entretien, ne saisissent pas la demande dans Sirhius. C'est à partir de la notification de refus dans Sirhius que les recours hiérarchiques ou en CAP peuvent être exercés.

Solidaires Finances Publiques a souligné la difficulté de joindre les services du fait d'un grand nombre de télétravailleurs·ses et a demandé d'équiper tous les télétravailleurs·ses en téléphones portables et que les numéros professionnels soient publiés sur Ulysse et les lignes fixes transférées sur les portables.

Solidaires Finances Publiques a demandé également qu'un bilan qualitatif du télétravail soit réalisé (organisation du service, maintien de la cohésion des équipes...).

7) Transfert de la liquidation de Taxe d'Urbanisme (taxe d'aménagement et redevance archéologique préventive) à la DGFIP – 2^e phase au 01/09/2023.

Le transfert de la taxe d'urbanisme (TU) à la DGFIP est effectif depuis le 1^{er} septembre 2022. Il concerne uniquement le flux, c'est-à-dire les autorisations d'urbanisme dont la demande a été déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, les demandes déposées antérieurement restant gérées par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

Ce transfert est l'occasion de procéder à la dématérialisation des déclarations de TU via le service en ligne Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI). La date d'exigibilité de la TU est ainsi modifiée, portée à 90 jours après l'achèvement des travaux au lieu des 12 mois après l'autorisation d'urbanisme.

L'environnement applicatif des agent·es des services fonciers est également modifié. L'application de gestion des locaux (GesLoc) est créée afin d'assurer la prise en charge des déclarations dématérialisées des propriétaires, déclinée en 3 modules :

- Surf pour la surveillance, le suivi et la relance des déclarations foncières et de taxes d'urbanisme. Se substitue à l'application Lascot pour sa partie fiscale.
- Evaloc pour la prise en charge des déclarations foncières et l'évaluation du bien.
- Gestion TU pour la prise en compte des éléments de taxes d'urbanisme et leur liquidation.

Cette application sera ouverte aux agent·es à l'automne 2022.

Solidaires Finances Publiques a demandé quand auront lieu les formations à ces nouveaux applicatifs et leurs contenus. La Direction nous a indiqué que les formations se dérouleront après la campagne des avis de taxes foncières, période de forte charge pour les

SDIF. Elle nous a également précisé que le calendrier lui serait précisé lors d'une réunion interrégionale le 13 octobre prochain.

Solitaires Finances Publiques a demandé combien d'emplois seront transférés au niveau départemental suite à ce transfert. La Direction nous a indiqué que 2 emplois seraient transférés au 1^{er} septembre 2023, les agent-es de la DDTM souhaitant rejoindre la DDFIP ayant jusqu'à la fin de l'année pour se positionner.

Comme indiqué dans sa liminaire, **Solitaires Finances Publiques** a déploré ce transfert sans moyens suffisants, en l'absence de déclinaison locale dans les documents transmis et sans qu'il y soit fait allusion aux modalités de contrôle. La Direction nous a répondu que les modalités de contrôle seraient sans doute abordées lors de la prochaine réunion interrégionale.

8) Expérimentation en 2022 de la prime d'attractivité – Présentation du dispositif et impact potentiel sur le SGC des Andelys.

Dans les documents transmis, il nous est présenté le dispositif d'expérimentation de la prime d'attractivité. Il est indiqué que la DGFIP fait face à des difficultés de recrutement sur certaines zones géographiques. Les deux objectifs de cette expérimentation sont les suivants : attirer pour susciter des candidatures sur des postes difficiles à pourvoir, et fidéliser pour limiter le turn-over sur ces postes. La DGFIP a organisé un appel à candidatures afin de pourvoir 111 emplois concernant 70 services et 37 directions pour une prise de poste au 31 décembre. Au niveau local, 5 postes (3B et 2C) sont proposés au SGC des Andelys.

L'agent qui rejoindra l'un des postes devra l'occuper pendant une période minimale de 5 ans. La prime d'attractivité, d'un montant de 10 000 €, sera versée en 3 fois (une fraction dès l'installation, la 2^e au terme de 2 ans et demi et la 3^e aux termes de 5 années de présence sur le poste). Cette mesure représenterait un coût prévisionnel de 1M€ sur 5 ans. Si le bilan de cette expérimentation est satisfaisant, le dispositif pourra être pérennisé à partir de 2023.

Comme indiqué dans sa déclaration liminaire, **Solitaires Finances Publiques** a indiqué regretter que les collègues affectés sur ces services ne puissent pas bénéficier de ce dispositif. **Solitaires Finances Publiques** a également dénoncé ce dispositif alors que des collègues se sont vus refuser une mutation dans les départements concernés afin de répartir la pénurie d'emplois.

Solitaires Finances Publiques a demandé, si le dispositif était pérennisé, si la prime d'attractivité pourrait être octroyée lors des mouvements de mutations classiques. La Direction nous a indiqué qu'il était trop tôt pour connaître les futures modalités d'une éventuelle pérennisation de ce dispositif.

Solitaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur le montant minimum de la prime, les documents n'indiquant que le plafond de 10 000 €. La Direction nous a indiqué que le montant serait de 10 000 €. **Solitaires Finances Publiques** a indiqué que le budget prévu de 1M€ ne permettrait pas de financer les primes pour les 111 emplois proposés.

Solitaires Finances Publiques a également interrogé la Direction sur le nombre de candidatures reçues pour le SGC des Andelys ainsi que sur les candidatures sur des postes extérieurs à notre département, et quels avis avaient été donnés à ces candidatures. La Direction nous a répondu qu'à ce stade, elle n'avait connaissance que des candidatures internes au département. 2 agent-es de la DDFIP ont candidaté pour le SGC des Andelys (un avis favorable, un avis défavorable) et un-e agent-e a candidaté pour un poste dans un département extérieur (avis favorable). La Direction ne sait pas à ce stade si des collègues

hors DDFIP 27 ont demandé les postes au sein du SGC des Andelys. Elle devrait en avoir connaissance aux alentours du 12 octobre, le 18 octobre étant le dernier délai pour faire remonter à la DGFIP les agent·es sélectionné·es pour cet appel à candidature.

Solidaires Finances Publiques a demandé si les postes proposés au sein du SGC des Andelys n'entraient pas en concurrence avec le recrutement des contractuel·les qui se déroulent en même temps. La Direction nous a répondu qu'il n'y avait pas de concurrence, il s'agit de 2 types de recrutement distincts.

Solidaires Finances Publiques a souligné les difficultés que vont engendrer ces recrutements, hors mouvements de mutation, pour les services sortants. La quasi-totalité des services de la DGFIP ont des postes vacants et ce type de recrutement ne fera que déplacer les difficultés. **Solidaires Finances Publiques** a demandé que les recrutements par concours soient effectués à hauteur des emplois vacants avant d'envisager ce type de recrutement.

9) Questions diverses.

Solidaires Finances Publiques a demandé un point d'étape sur les aménagements prévus par le fonds d'amélioration du cadre de vie. La Direction nous a indiqué que les tables de pique-nique, parasols et brises-vues ont été installés sur tous les sites. Concernant les espaces convivialité, les sites de Louviers, Politzer et la cité administrative seraient équipés au cours de la semaine 41. Les autres sites le seront vers la mi-novembre. L'emplacement de l'espace convivialité à Verneuil doit faire l'objet d'un arbitrage.

Solidaires Finances Publiques a demandé quelles seraient les mesures de la DDFIP concernant le plan de sobriété énergétique annoncé par le gouvernement. La Direction nous a répondu avoir déjà procédé au remplacement des robinets des radiateurs par des robinets thermostatiques. Elle a également indiqué qu'elle attendait les consignes ministérielles (prévues début octobre) avant de mettre en œuvre d'autres mesures. Elle a précisé que la remise en route des chaudières sur l'ensemble des sites était prévue entre le 10 et 12 octobre.

La Direction nous a déclaré avoir fait remonter à la DGFIP les conclusions locales du grand remue-méninges. Dans la synthèse élaborée, il ressort des pistes d'amélioration relevant du niveau local. La Direction a proposé d'organiser un groupe de travail avec les organisations syndicales pour en discuter. **Solidaires Finances Publiques** a accepté le principe de ce groupe de travail si les pistes évoquées relèvent bien de demandes des agent·es.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance.

Les représentantes et représentants de **Solidaires Finances Publiques** au CTL